

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2010

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 27 septembre à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 22 septembre 2010.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;
Huguette BARONDEAU, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Joseph MEMHELD, Laurent RINGEISEN, Edith SCHWAB et Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés : Gilbert SEYLLER
Christian SCHAUNER
Jean-Marie BECK donne procuration à André KRETZ
Eric MEMHELD donne procuration à Dominique HEILIGENSTEIN
Michaël MULLER donne procuration à Rachel GRUSSENMEYER
Geneviève GROSSHENY donne procuration à Christophe KNOBLOCH

Secrétaire de séance : Joseph MEMHELD

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la séance du 12 juillet 2010
2. Compte rendu de la Commission Bâtiment/Voirie du 20/09/2010
 - a. Aménagement de la place de l'Eglise
 - b. Chicanes Rue de Sundhouse
 - c. Voirie Paul Scheffels
 - d. Divers
3. Recensement de la population
4. Forêt communale – approbation de l'Etat d'Assiette 2012
5. Péricolaire
6. Personnel communal
 - a. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - b. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - c. Mise en place du contrat Prévoyance collective pour l'invalidité

7. Décisions budgétaires
 - a. Avenant 1 au lot 3 - lotissement Gare 4^{ème} tranche
 - b. Décisions modificatives
 - c. Fixation de la base minimale d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 - d. Dotation Globale de fonctionnement (DGF)
 - e. Investissement école
 - f. Investissement et travaux salle polyvalente
 - g. Investissement Agence Postale Communale
 - h. Ajout d'un filet supplémentaire au City Stade
 - i. Mise en place d'une clôture grillagée au tennis et recouvrement de la bulle
8. Urbanisme
 - a. Radiation du droit à la résolution au profit de la commune
 - b. Terrain frappé d'alignement
9. Divers
 - a. Droit de préemption
 - b. Travaux de réfection des voiries
 - c. Subvention LAFA pour mise en place de l'arrosage enterré au terrain enterré
 - d. Subvention pour vin d'honneur
 - e. Bilan des entrées plan d'eau – saison 2010
 - f. Présentation du rapport annuel 2009 d'assainissement (CCGR)
 - g. Présentation du rapport annuel 2009 du SYMTESE de Sélestat
 - h. Présentation du rapport annuel 2009 du SMICTOM d'Alsace Centrale

1. Adoption du procès verbal de la séance du 12 juillet 2010

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 12 juillet 2010. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte rendu de la Commission Bâtiment/Voirie du 20/09/2010

La Commission Bâtiment/Voirie s'est réunie le lundi 20 septembre à 19 heures pour examiner les points suivants, à l'ordre du jour :

1. Aménagement de la Place de l'Eglise

Le Maire explique aux membres présents que l'un des projets majeurs pour l'année 2011 est le réaménagement de la Place de l'Eglise. Le Maire et les Adjoints ont rencontré Mme Herrmann, paysagiste au CAUE qui fera des propositions d'aménagement, en relation avec un bureau d'études.

Il est prévu d'enlever les arbres morts sur le trottoir, d'aménager un accès handicapé pour l'église, d'aménager un espace devant l'entrée de la mairie, avec un passage clouté, de repenser les espaces verts sur la place et d'y ajouter un ou deux bancs...

La question a été posée de la voirie, notamment de la réfection des réseaux existants si ouverture de la route. La reprise des réseaux eau est envisageable, surtout devant la mairie puisqu'un déplacement de trottoir est prévu.

Il s'agit également d'envisager le devenir de l'ancien bâtiment Crédit Agricole derrière l'église, qui sera probablement, à terme, voué à démolition.

A la demande de Mme Herrmann, un plan topographique des lieux sera réalisé par le cabinet de géomètres Schaller-Roth-Simler à Sélestat.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CAUE pour l'assistance à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

2. Chicanes Rue de Sundhouse

Le Maire a exposé aux membres présents la situation et les évolutions du dossier.

Une réunion de chantier est prévue le 28 septembre 2010 à 14h30 en présence du Maire, des Adjoints, de l'entreprise STRADA, du maître d'oeuvre M. Nuber et de M. Eberlin du Conseil Général. Les travaux démarreront la première semaine d'octobre.

3. Voirie Rue Paul Scheffels

Les membres de la Commission se sont rendus sur place, et ont constaté que c'est la seule rue non rénovée du secteur. Ils ont proposé de faire des études de faisabilité, pour à terme, l'intégrer au contrat de territoire pour fin 2011. Trois demandes seront faites à des bureaux d'études pour le chiffrage du coût de la maîtrise d'oeuvre et des travaux.

Adopté à l'unanimité.

4. Divers

Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement des véhicules de 8h à 8h30 en période scolaire uniquement, au droit de la mairie, Rue de la Mairie, afin de permettre l'arrêt de deux bus l'un après l'autre, pour le ramassage des scolaires et qui ont des difficultés à s'arrêter aujourd'hui.

De plus, un problème de stationnement sur les trottoirs particulièrement Rue de l'Eglise et aux abords de l'école empêche leur utilisation par les piétons.

3. Recensement de la population

Le recensement de la population de Wittisheim aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Il est proposé de nommer Frédérique THIETRY, agent administratif communal, pour occuper les fonctions de coordonateur communal. Elle sera interlocuteur de l'INSEE durant cette période, référent pour les agents recenseurs et gestionnaire de l'organisation de l'opération et de son bon fonctionnement.

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à nommer Frédérique THIETRY en tant que coordonateur communal et à procéder au recrutement, au cours du mois d'octobre, de 3 agents recenseurs, chargés de mener les enquêtes dans les foyers.

Il est proposé de rémunérer l'agent recenseur en fonction des foyers consultés et du nombre de feuilles individuelles récoltées et de fixer par conséquent la rémunération nette d'un agent recenseur comme suit (idem 2006) 0,60 €/foyer consulté +1,20 €/ feuille individuelle collectée.

Le travail des agents recenseurs consiste à :

- Assister aux formations (2 demi-journées)
- Effectuer une tournée de reconnaissance préalable du 3 janvier au 19 janvier 2011
- Effectuer le recensement pour la zone qui leur sera affectée du 20 janvier 2011 au 19 février 2011

Adopté à l'unanimité.

4. Forêt communale – approbation de l'Etat d'Assiette 2012

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier et doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Cette approbation d'état d'assiette entraîne la façon de désigner les tiges suivant le mode de destination des produits à marteler : bois façonné, bois sur pied, bois vendu à l'unité de produit. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) de l'exercice 2012 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2011. C'est l'approbation de l'EPC qui engage alors une décision d'exploitation et de commercialisation des produits de la coupe. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'état d'assiette 2012 tel que présenté et que soit l'exploitation faite en régie comme habituellement.

Adopté à l'unanimité.

5. Périscolaire

Justin FAHRNER a fait le point sur le dossier du périscolaire. Des enquêtes sont en cours de réalisation pour estimer les besoins et établir des statistiques quant à une future fréquentation à Wittisheim et Bindernheim. Pour information, il précise que lors de la première année à Richtolsheim, le périscolaire a réuni 1/3 des effectifs possibles seulement, aujourd'hui, il est occupé à plus de 50 % des effectifs.

D'après les questionnaires déjà réceptionnés, dont l'analyse n'a pas encore été faite, environ une trentaine d'inscriptions pourraient être envisagées pour Wittisheim, les données pour Bindernheim ne sont pas encore connues. Tous espèrent voir la mise en place du périscolaire à Wittisheim.

La commune de Sundhouse mettra en place son périscolaire également. Il est rappelé que l'investissement est fait par les communes et la Communauté de Communes du Grand Ried prend en charge le fonctionnement.

6. Personnel communal

a. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour permettre la nomination sur ce grade de l'agent ayant réussi l'examen professionnel.

Adopté à l'unanimité.

b. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Suite au départ en retraite de l'agent communal Jean-Claude KRETZ, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour permettre le remplacement de l'agent quittant la collectivité. Adopté à l'unanimité.

c. Mise en place du contrat Prévoyance Collective pour l'invalidité

Il est proposé de mettre en place avec l'organisme MUT'EST un contrat de prévoyance collective pour l'ensemble des agents communaux (CNRACL et IRCANTEC) avec un taux de cotisation de 0,71% du traitement brut. Cette garantie a pour objet de servir une rente d'invalidité aux assurés qui se trouveraient dans l'impossibilité définitive et absolue d'assurer leurs fonctions par suite de maladie, blessure ou infirmité. Comme pour la complémentaire santé, la commune prendra en charge 25% de cette cotisation, les 75 % restants étant à la charge de l'agent.

Adopté à l'unanimité.

7. Décisions budgétaires

a. Avenant 1 au lot 3 - lotissement Gare 4^{ème} tranche

Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement de la Gare 4^{ème} tranche, il est proposé d'approuver l'avenant au lot 3 – Réseaux secs, attribué à l'entreprise Vigilec Hatier de Sélestat d'un montant de 8 797 € HT soit 10 521,21 € TTC et correspondant à l'extension du réseau gaz.

Adopté à l'unanimité.

b. Décisions modificatives

Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Virement de crédits en compte de dépenses à l'opération 650 « Aménagement urbain » C/2313 pour un montant de 400 €
- Virement de crédits en compte de dépenses à l'opération 21 « Immobilisations », c/2188 pour un montant de 400 €

Pour le lotissement de la Gare 4^{ème} tranche

- Virement de crédits en compte de dépenses au C/6711 pour un montant de 150 €
- Virement de crédits en compte de dépenses au C/605 pour un montant de 150 €

Adopté à l'unanimité.

c. Fixation de la base minimale d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le Maire expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer le montant, obligatoirement compris entre 200 € et 2 000 €, d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum. Il explique que la réforme de la fiscalité locale a supprimé la taxe professionnelle, remplacée par la cotisation économique territoriale composée de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

C'est la seule CFE qui a été retenue pour fixer la cotisation minimum qui remplace la cotisation minimale de la taxe professionnelle. La loi de finances initiale pour 2010 instaure une base de cette cotisation dans une fourchette de 200 à 2 000 €. La délibération s'appliquera à compter de 2011. A défaut d'une délibération avant le 1^{er} octobre 2010, la base minimum est égale au montant de la base servant à la cotisation minimum appliquée en 2009.

Vu les articles 1447-0 et suivants et 1647 D du code général des impôts,
Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré,

- de fixer l'assiette de la cotisation minimum CFE à 2000 € ;
- de notifier la présente délibération à la direction des services fiscaux et préfectoraux.

Adopté à la majorité, 2 voix contre et 5 absentions.

d. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, la longueur de voirie classée dans le domaine public communal est prise en compte, mais ce classement requiert une délibération du Conseil Municipal.

Il convient donc d'ajouter la rue de la Forêt qui sera prise en compte pour la déclaration de 2011, soit pour la DGF de 2012. La longueur actuelle de voirie est de 9 705 m, et sera de 9 770 m en 2011, correspondant à l'ajout de la rue de la Forêt (+65 mètres).

Dès leur achèvement, les lotissements de la Gare 4^{ème} tranche et du Vieux Chêne seront à ajouter.

Adopté à l'unanimité.

e. Investissement école

Dans le cadre du projet Eco-Ecole, l'équipe enseignante a demandé l'installation d'un évier, en remplacement d'un lavabo existant dans la salle des maîtres, pour pouvoir faire l'acquisition de vaisselle durable qui pourra être lavée dans cet évier, le lavabo actuel étant trop petit et non adapté.

D'autre part, un point d'eau chaude sera mis en place à l'étage pour faciliter le travail de l'agent chargé du nettoyage, qui actuellement, porte les seaux d'eau chaude jusqu'à l'étage chaque jour et descend pour les vider.

Un devis conforme à ces demandes a été sollicité auprès de la société PRO SANIT de Sélestat. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise PRO SANIT de Sélestat pour un montant de 1 646,80 € soit 1 969,57 € TTC. (OP670, C/2313).

Adopté à l'unanimité.

f. Investissement et travaux salle polyvalente

Il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une surface traficable en limite de l'emprise du chapiteau, notamment pour le passage des engins lors des préparatifs liés à une manifestation.

Il est proposé de confier ces travaux à l'entreprise STRADA de Sundhouse pour un montant de 893,75 € HT soit 1 068,96 € TTC. (OP 668, C/21731).

Adopté à l'unanimité.

De plus, il est proposé d'acquérir des sèche-mains pour les toilettes de la salle polyvalente, le système actuel n'étant plus suffisant en cas de forte fréquentation. Justin FAHRNER fait la présentation des divers produits et de la proposition financière faite par la société WADIS. Il s'agit d'un devis d'un montant de 2 065,50 € HT soit 2 470, 34 € TTC (OP668, C/21731) et comprenant 2 sèche main électriques, du savon format mousse et des serviettes papiers et un kit à mettre dans chaque les toilettes dames, comportant des serviettes papier et du nettoyant pour cuvettes.

Adopté à l'unanimité.

D'autre part, l'association « Générations Bouge » de Sundhouse qui propose une activité danse pour l'ensemble des habitants des communes du Grand Ried souhaite profiter du local jeune de Wittisheim, deux mardi par mois de 19h30 à 20h30. Il est proposé de facturer, pour la location de la salle, le même tarif que la commune de Sundhouse soit 2,30 € de l'heure soit 4,60 € pour le mois.

g. Investissement Agence Postale Communale

En raison des nombreuses difficultés rencontrées avec la porte de l'Agence Postale Communale, il est proposé de procéder à son remplacement par une porte en aluminium, avec reprise de l'installation électrique existante.

Il est proposé de retenir l'entreprise la mieux disante, SCHWEITZER de Bindernheim pour la somme de 1 996 € HT soit 2 387, 22 € TTC. (OP220, c/21311).

Adopté à l'unanimité.

h. Ajout d'un filet supplémentaire au City Stade

La société HUSSON de Lapoutroie qui a procédé à la mise en place de la plate forme multiactivités, a été sollicitée pour un devis complémentaire pour l'installation d'un filet pare-ballons supplémentaire côté est de la plate forme pour éviter que des ballons atterrissent sur le terrain de tennis clôturé, conformément à la demande du Conseil Municipal lors de la séance du 12 juillet 2010.

Ce devis s'élève à 3 540 € HT soit 4233,84 € TTC, fourniture et pose d'un filet pare-ballons de 5 mètre de hauteur, dimension de 100x100mm, avec pièces d'accrochage.

Les membres du Conseil s'accordent pour dire que ce devis est trop onéreux par rapport au prix global du City Stade, une autre alternative sera recherchée, mais il convient au préalable de poser la question au tennis de la fréquence de l'envoi accidentel de ballons sur le terrain.

Adopté à l'unanimité.

i. Mise en place d'une clôture grillagée au tennis et recouvrement de la bulle

Il est proposé de réaliser divers aménagements au tennis :

1. Mise en place d'une clôture grillagée

Quatre devis ont été sollicités pour la fourniture de matériaux pour une clôture rigide double fils hauteur 203 cm vert en doublure de la clôture existante. Deux variantes demandées pour le diamètre en double fils.

Les membres du Conseil Municipal décident de retenir la variante 2, en double fils, diam 6/5/6 proposée par l'entreprise Grillage Wunschel de Châtenois pour un montant de 2 495,90 € HT soit 2 985,10 € TTC. (OP 668, C/2188)

Adopté à l'unanimité.

2. Recouvrement de la bulle

La société CASPAR 2CI CONFECTIION de Duppigheim fournira pour la bulle de tennis, deux bandeaux de recouvrement entre la travée d'extrémité et le reste de la membrane, d'une dimension de 21x0,40 m pour un montant de 595 € HT soit 711,62 € TTC (OP 668, C/2188).

Adopté à l'unanimité.

8. Urbanisme

a. Radiation du droit à la résolution au profit de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne mainlevée du droit à la résolution inscrit au profit de la Commune de Wittisheim sur le bien sis 6 rue de l'Ecluse à Wittisheim, appartenant à la société dénommée ARTEABIO représentée par ses associés :

- Monsieur Nicolas EWEN, demeurant à 67820 WITTISHEIM, 6 rue de l'Ecluse
- Madame Arlette ROHMER, demeurant à 67820 WITTISHEIM, 9 rue des Sœurs

Consent la radiation entière et définitive de cette inscription et requiert sa radiation au livre foncier ;

Donne tous les pouvoirs au Maire à l'effet de signer l'acte contenant mainlevée du droit à la résolution et substituer ces pouvoirs à tout clerc de l'Etude Notariale de Me GENY, notaire à SUNDHOUSE.

Adopté à l'unanimité.

b. Terrain frappé d'alignement

Suite à la délibération du 9 décembre 1985 annonçant l'alignement de la rue des Dahlias et le procès verbal d'arpentage du 28 juin 2010 des parcelles situées Rue des Dahlias, section 6, n°321/207 et 253/208, renumérotées ainsi : 434/207, 435/207, 436/207, 437/207 et 438/207, les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente au profit de la commune par Madame Chantal BILGER, pour la parcelle n°436/207 appartenant à la commune et d'une surface de 0,71 ares et pour procéder à l'élimination de cette parcelle au Livre Foncier pour les chemins et places publiques de la commune. La cession sera faite à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité.

Les particuliers ont demandé la prise en charge des frais par la commune pour la construction d'une clôture, des devis ont été sollicités et seront soumis lors de la prochaine séance.

9. Divers

a. Droit de préemption

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des transactions suivantes :

- De M. Gérard BRAUN à la SCI de la Source, pour les habitations situées section 1, parcelles 27, 126/27, 129/27, 2 rue de la Source et 211/26, 2 rue des Chevaliers et d'une superficie de 5,32 ares.
- De M. Albert HILS à M. Roland URFFER, pour le terrain situé section 1, parcelle 343/1, rue de Baldenheim et d'une superficie de 31 m².
- De M. David HIRSCH à M. Soner TORUN, pour l'habitation située section 21, parcelle 331/108, 12 rue des Iris et d'une superficie de 1325 m².
- De M. Francis RAFFATH à M. David HIRSCH, pour l'habitation située section 21, parcelle 212/134, 7 rue Lucien Baumlin et d'une superficie de 7,05 ares.
- De M. Eric MEMHELD à M. Jean-Pierre ROHMER, pour les terrains situés section 39, parcelles 67 et 68, lieu dit « Grossmatt », et d'une superficie de 2084m².
- De M. Pierre DUQUESNAY à M. Khalid LAHOUAOUI, pour les terrains situés section 22, parcelles 883/8, 887/8 et 890/10, lieu dit « Neffenhag », et d'une superficie de 1380 m².
- De M. Nunzio SANTANGELO à M. Mathieu CUCUAT, l'habitation située section 21, parcelle 55, 33 A rue de Baldenheim et d'une superficie de 4,29 ares.

b. Travaux de réfection de voirie

L'entreprise STRADA chargée des travaux de réfection de voirie interviendra pour ce chantier vers le 15 octobre 2010. D'autres endroits seront rajoutés, devant des domiciles de particuliers : rue des Sœurs, rue de l'Etang, devant la Mer Noire...

c. Subvention LAFA pour mise en place de l'arrosage enterré au terrain enterré

La commune a perçu la somme de 5 971,89 € du Conseil Général du Bas-Rhin pour la mise en place de l'arrosage enterré au terrain d'honneur du FCW. Par contre, elle ne recevra rien de la LAFA, malgré la demande faite (7 500 €), de nouveaux critères d'attribution ayant été mis en place, les clubs étant désormais privilégiés dans les attributions de subventions.

d. Subvention pour vin d'honneur

L'association des arboriculteurs sollicite une subvention de la commune pour la prise en charge des frais de vin d'honneur à l'occasion de l'exposition fruitière du 3 octobre prochain. Il est proposé de verser comme à l'accoutumée, 100 € sur présentation des justificatifs des frais engagés.

Adopté à l'unanimité.

e. Bilan des entrées plan d'eau – saison 2010

La commune a réalisé 12 043 € de recettes pour les entrées du plan d'eau de la saison 2010. Le coût des maîtres nageurs représente la somme de 10 251 €, soit un différentiel de 1 792 €. Pour information, en 2007 la commune a totalisé 9 518 € d'entrées, 9 816 € en 2008 et 11 672 € en 2009.

f. Présentation du rapport annuel 2009 d'assainissement (CCGR)

Le Maire présente le rapport annuel 2009 d'assainissement à l'ensemble des conseillers municipaux.

g. Présentation du rapport annuel 2009 du SYMTESE de Sélestat

Le Maire présente ensuite le rapport annuel 2009 du SYMTESE de Sélestat.

h. Présentation du rapport annuel 2009 du SMICTOM d'Alsace Centrale

Le Maire expose le rapport annuel 2009 du SMICTOM d'Alsace Centrale à l'ensemble des conseillers municipaux et fait la distribution de la synthèse de ce rapport.

i. Distribution des invitations Grand Ried Expo 2010

Justin FAHRNER distribue les invitations aux conseillers à l'inauguration de Grand Ried Expo qui aura lieu le samedi 9 octobre 2010 à 11 heures à la salle polyvalente, Rue du Collège à Sundhouse.

j. Prochaines séances du Conseil Municipal

Les deux dernières séances du Conseil Municipal pour l'année 2010 auront lieu le 8 novembre et le 13 décembre.

k. Fête de la Tarte aux Quetsches – Edition 2010

Justin FAHRNER précise que cette année fut un « cru exceptionnel », le temps était de la partie, le public est venu en très grand nombre, l'événement a été médiatisé avec la participation de la télévision régionale, France 3. Il remercie l'ensemble des personnes, conseillers municipaux, membres d'associations locales, pour leur implication et leur contribution à la réussite de la Fête de la Tarte aux Quetsches.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 30 et se clôture par le verre de l'amitié offert par l'adjointe Edith SCHWAB à l'occasion de son anniversaire.

Le Secrétaire de séance,
Joseph MEMHELD.

Le Maire,
André KRETZ.